

## **Conseil municipal du 15 sept 2022**

### **Analyse et commentaires**

Le conseil municipal s'est réuni jeudi dernier avec un ordre du jour assez chargé. Dans ce compte-rendu, nous nous attacherons à commenter et analyser les principaux dossiers présentés ainsi que leurs impacts financiers.

#### **Rénovation du palais de la Raymondie :**

Le premier gros dossier est consacré à la restitution d'une étude faite par « AMO Presents » sur la rénovation du palais de la Raymondie.

A noter que cette étude sera suivie par une seconde, patrimoniale, réalisée par la DRAC et qui peut modifier voire contredire la première.

Le bureau d'étude prévoit la création de deux ascenseurs et une nouvelle cage d'escaliers permettant un accès aux étages supérieurs tout en respectant les règles de sécurité.

Dans cette première esquisse, le bureau d'étude prévoit d'agrandir le musée vers les archives qui déménageraient dans la tour, une réhabilitation complète de la salle des pigeons (située au-dessus de la salle des fêtes) et qui pourrait être dédiée à des expositions. Au R+3 l'école de musique pourrait avoir son espace. La rénovation de plusieurs autres salles est intégrée au projet.

Le Maire souhaite retenir un architecte dès le début 2023 afin de viser un début des travaux en 2024.

A cette fin et afin d'initialiser les études et les premiers travaux, le conseil a validé un premier emprunt de 350 000€ sur 15 ans souscrit auprès du Crédit Agricole à un taux de 2,79 %.

Un premier chiffrage du bureau d'étude estime le projet à 1,8 Million d'euros, y compris le chauffage. Mais d'un avis général, ce chiffrage nous apparaît très largement sous-estimé.

Pour un bâtiment comme la Raymondie, la question énergétique est une donnée majeure. Actuellement, la mairie dispose d'une vieille chaudière à mazout et les salles de réunions bénéficient de radiateurs électriques, un ensemble très énergivore. Par ailleurs, l'augmentation des surfaces, les ascenseurs, l'entretien auront un impact important sur les charges de fonctionnement déjà conséquentes (charges de personnel et charges courantes notamment). Pour un bâtiment ancien rénové, on estime que les charges annuelles induites pèseront entre 8 et 10 % des investissements. Ainsi, à terme, pour la totalité de la Raymondie, une estimation de 150 000 à 200 000€ de charges annuelles est à envisager.

C'est pourquoi, sans être opposés à la rénovation de ce bâtiment historique, nous avons réitéré notre demande d'une analyse prévisionnelle, en séance, de l'évolution des comptes de la commune (recettes fiscales, trajectoire d'évolution des charges, investissements prévus, emprunts etc.).

#### **Eclairage public**

Dans le cadre de la manifestation nationale « le jour de la nuit » de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé, la commune de Martel a participé pour la première fois en 2021 à cette initiative et va renouveler l'expérience cette année.

La 14<sup>ème</sup> édition aura lieu le samedi 15 octobre avec au programme : extinction de l'éclairage public, observation des étoiles et conférence.

Une conférence sera donnée par Mr Marc Lachièze Rey sur un thème qui reste à définir (Astronomie, trous noirs ...).

Par ailleurs, le conseil municipal a validé des mesures de restriction de l'éclairage public. Ainsi, en période estivale, l'éclairage nocturne sera totalement éteint à partir de 1 heure du matin. Le restant de l'année, l'extinction se fera de minuit à 6h du matin. Ces dispositions démarrent le 15 octobre et devraient permettre entre 20 et 30 000 € d'économies.

#### Transfert de compétences :

Le conseil municipal a validé le transfert de compétences à la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) qui assurera l'entretien et l'exploitation de l'éclairage public pour le compte de la municipalité.

La réduction de l'éclairage public est une mesure nécessaire afin d'engager la commune sur la voie des réductions de charges. À ce jour, celles liées à l'énergie avoisinent les 110 000€.

**Le contrat pour le transport scolaire** mis en place en collaboration avec les services de la Région a été attribué à la société Arcoutel, seul candidat. A noter une augmentation substantielle :

Circuit 1 : 190.00€ TTC au lieu de 170.00€ (tarif 2021)

Circuit 2 : 240.00€ TTC au lieu de 215.00€ (tarif 2021)

**Les propositions de subvention aux associations** ont été adoptées par le Conseil municipal. Sans changement majeur, elles restent stables par rapport à 2021.

Le Conseil Municipal adopte le maintien à 2 % de la **taxe d'aménagement pour 2023**.

### **VVF Village vacances de Gluges**

Le bail accordé à VVF est prorogé jusqu'au 31 octobre 2023 (date de fin d'exercice pour VVF Villages) pour un loyer de 44 530€ HT au lieu de 43 000€ HT.

### **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reprise et le développement du site du village vacances de Gluges**

Le VVF dispose d'une infrastructure vieillissante et de lourds investissements qui sont nécessaires (environ 1,5M€) pour sa remise en état. Sachant que VVF n'a pas souhaité se positionner sur un éventuel rachat, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt est une façon ouverte de trouver un repreneur qui serait en mesure d'effectuer les travaux devenus incontournables.

Installé sur la commune de Montvalent, la municipalité est propriétaire du VVF. L'arrivée d'un repreneur serait l'occasion d'une révision du contrat et des obligations afférentes mais la situation économique qui s'annonce ne constitue pas la meilleure des conjonctures.

De plus, il est essentiel de conserver les accès et les infrastructures publiques existantes (bords de Dordogne notamment), à veiller à une protection accrue de la rivière et de l'environnement tout en travaillant à une période d'exploitation élargie.

C'est un dossier important et délicat que nous suivrons avec beaucoup d'attention dans les mois à venir.

**PARC MONTI – attribution du marché** pour la deuxième phase des travaux d'aménagement. La société Marcouly est retenue pour le lot 1 (voirie et réseaux divers) pour un montant de 202 165 €, le lot 2 (espaces verts) est attribué à Sef Paysage pour 144 159 €.

Ces travaux sont certes subventionnés à 80 % mais il va rester à charge de la commune près de 70 000€, d'où notre demande reformulée d'une analyse prévisionnelle des comptes de la commune.

**La cartographie du raccordement à l'assainissement** sur le secteur de Montignac est à revoir. Le conseil municipal valide l'exonération de 3 parcelles situées trop bas et nécessitant des pompes de relevage. Le zonage sera réétudié.

### **PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITES 2021 – SYDED DU LOT**

Le rapport qui nous a été diffusé montre encore un taux important de refus des déchets triés et recyclables : 23 % de refus pour 6 314 tonnes. C'est un volume trop important et qui ne se réduit pas.

Nous avons tenu à faire remarquer que l'état de saleté et malodorant des conteneurs n'est pas fait pour inciter au tri. Nous demandons à ce qu'ils soient nettoyés plus régulièrement par Cauvaldor. Par ailleurs, la qualité du tri pose problème et des campagnes régulières doivent être engagées ainsi que la réfection des panneaux d'aide au tri près des conteneurs. En période estivale, dans certains quartiers, un seul conteneur pour le recyclage est largement insuffisant.

## **Rapport SPL ARAC Occitanie** (Agence Régionale d'Aménagement et de la Construction Occitanie).

La lecture détaillée du rapport qui nous a été communiqué fait apparaître une masse salariale conséquente et des niveaux de salaires élevés. Par ailleurs, nous avons noté une grande disparité entre hommes et femmes. Nous avons donc décidé de nous abstenir et ne pas voter ce rapport.

### **Décisions complémentaires :**

- Un Emprunt de 70 000€ a été souscrit pour équilibrer les comptes de l'assainissement.
- Un avenant au Lot 2 city stade concerne l'entreprise SNE pour une reprise liée à la sécurité (1800 €).
- Un avenant au bail de la gendarmerie a été validé avec revalorisation du loyer.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le projet de restructuration du collège en un seul site devrait être présenté fin septembre. Son coût total est estimé à 5M€. En ce qui nous concerne, nous considérons que l'abandon de l'internat est une erreur car la rénovation allée à une redynamisation du collège avec projets porteurs était une opportunité pour Martel et nos jeunes !

- **EHPAD : fin du feuilleton ?** C'est ce qui semble se dessiner puisque les autorisations nécessaires ont été acquises. Un plan pluriannuel doit être validé par le département. Le lancement d'un emprunt de 1,5M€ doit être fait par l'EHPAD. Une rencontre avec la Mairie est prévue début octobre. Selon les informations communiquées en séance, la future cuisine de l'Ehpad délivrera, comme nous l'avions demandé, des repas à domicile en partenariat avec Lot à domicile et l'ADMR. Le périmètre des portages sera étendu en liaison froide sur Souillac. La cuisine centrale de Souillac sera reprise par Cauvaldor et rénovée pour un fonctionnement restreint sur Souillac.

Le sujet n'a pas été abordé mais il nous semble pertinent que la future cuisine couvre aussi les besoins des écoles de Martel. En période de gestion rigoureuse des comptes publics, il serait incompréhensible qu'une telle mutualisation ne soit pas réalisée.

Si toutes ces informations étaient confirmées ce serait donc la fin d'un long feuilleton de plus de 10 ans, de tractations en tous genres, d'études inutiles et de voltes-faces incompréhensibles.

- **L'exposition de sculptures avec l'association So-Art - l'échappée** arrive à sa fin. Le démontage est programmé pour le 15 novembre.

- Nous portons à la connaissance du Conseil un courrier adressé au maire et aux conseillers sur les **troubles nocturnes des festivités sises à la Fontanelle**. Nous rappelons que dans certains cas le niveau de bruit a atteint des seuils inacceptables, en violation avec les textes actuels. Le Maire indique avoir pris un arrêté interdisant la musique amplifiée. Celui-ci n'a pas été respecté. Le Maire étant investi du pouvoir de police, il lui appartient de faire appliquer la loi. Ainsi, nous souhaitons que les organisateurs ayant contrevenu aux textes de façon volontaire et répétée puissent se voir refusées les autorisations l'année prochaine.

- Plusieurs personnes nous ont fait remarquer une dégradation des pavés incrustés dans la chaussée et sur les trottoirs. Dans certains cas, comme en bas du barri de Brive, le passage piétons est même dangereux pour des personnes à mobilité réduite.

### **Hors réunion :**

- Lors de notre dernier compte-rendu nous avons communiqué sur les coûts induits par la candidature au label « plus beau village de France ». Finalement l'équipe municipale a confirmé nos calculs publiés sur notre blog ( CR du conseil municipal du 25 juillet 2022)

\*\*\*